

# FACILITEZ LA MOBILITÉ DURABLE DE VOS COLLABORATEURS



**Face à l'urgence climatique**, toutes les entreprises sont aujourd'hui invitées à faire évoluer leurs usages en matière de déplacements pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en **encourageant auprès de leurs collaborateurs l'usage d'une mobilité plus durable**. À horizon 2030, la Principauté a pour ambition de réduire de 20 % le trafic automobile actuel, tout en absorbant le trafic supplémentaire induit par le développement économique du territoire.

+ DE  
**250 000**

**TRAJETS MONABIKE**  
ONT ÉTÉ RECENSÉS EN 2019  
CONTRE IL Y A 5 ANS,  
**40 000** TRAJETS.  
OBJECTIF EN 2020 :  
**350 000** TRAJETS.

+ DE **35%**

**DES PERSONNES DE 17 ANS ET +**  
QUI TRAVAILLENT À MONACO,  
VIENNENT **À PIED** SUR LE LIEU  
DE TRAVAIL.

PRÈS DE **13%**

VIENNENT EN **TRANSPORT**  
EN COMMUN

PRÈS DE **21%**

SE DÉPLACENT EN **VOITURE**  
OU **CAMION/FOURGONNETTE**

**1%** VIENT À **VÉLO**

## JE PASSE À L'ACTION

Réduisez l'empreinte carbone de votre entreprise et adoptez une démarche RSE (Responsabilité sociale et environnementale) en proposant des solutions de mobilité durable à vos équipes ! Aussi bien pour leurs trajets domicile-travail que pour leurs déplacements professionnels.



**Les transports en commun, rapides et économiques !**

- **Prenez en charge une partie ou l'intégralité de l'abonnement** aux transports en commun de vos collaborateurs, **sur la Compagnie des autobus de Monaco (CAM) ou le réseau TER. Avec le Pass Sud Azur**, vos collaborateurs peuvent voyager en illimité sur tous les réseaux de transports en commun (bus, train, tram) des Alpes-Maritimes. La Gare de Monaco et le réseau bus CAM sont intégrés au Pass Sud Azur depuis le 1er octobre 2020. Outre la facilité d'usage (un seul titre permettant d'emprunter tous les modes), les tarifs sont très avantageux.

# JE PASSE À L'ACTION



## Tous à vélo !

- **Mettez des vélos en partage** à disposition de vos équipes.
- **Installez des parkings à vélos.**
- **Prenez en charge ou participez à l'abonnement [Monabike](#)** de vos collaborateurs. Ce réseau met à disposition 300 vélos à assistance électrique en libre-service sur tout le territoire. Vu le formidable succès, le déploiement se poursuit avec l'installation de 8 stations et 100 vélos supplémentaires fin 2020. Que ce soient pour les abonnés (18 € / mois, 72 € / an) ou les utilisateurs occasionnels (1 € le trajet, 2 € la journée, 6 € la semaine), les tarifs sont attractifs.
- **Versez une prime** aux collaborateurs qui souhaitent acquérir un vélo électrique, en échange de leur place de parking. Pour rappel, les résidents monégasques bénéficient d'une aide à l'achat à hauteur de 30 % du prix du vélo TTC, plafonnée à 400 euros. Pour en savoir plus, écrivez à : [environnement@gouv.mc](mailto:environnement@gouv.mc)



## Des solutions de mobilité durable, même pour les déplacements professionnels !

- **Choisissez les avantages de la voiture, sans les inconvénients. Testez le réseau d'auto-partage [Mobee](#).** Ce service de location de voitures en « free floating » (sans station fixe) propose des formules adaptées à tous les besoins de votre entreprise. Elle inclut le stationnement gratuit en voirie et dans 34 parkings partenaires.
- **Testez [Blablacar Daily](#),** l'offre de covoiturage à Monaco, lancée en septembre 2020 (anciennement Klaxit). Très simple d'utilisation, elle vous permet de trouver facilement des covoitureurs sur votre route, avec un minimum de détour.
- **Encouragez la marche pour les déplacements inférieurs à 30 minutes à pied.**
- Proposez à vos équipes de **télécharger l'application [CityMapper](#)** pour planifier leurs trajets et choisir en temps réel la solution de mobilité qui leur convient le mieux.
- Diffusez largement le **[plan Monaco Malin](#)** qui recense toutes les zones piétonnes et tous les services de mobilité pour se déplacer sans voiture !
- **Rappelez à vos équipes que les 33 liaisons publiques mécanisées,** présentes sur la Principauté à travers une centaine d'appareils (tapis roulants, ascenseurs, escalators, etc.), facilitent le recours à la marche. D'est en ouest, 45 minutes suffisent pour traverser la ville.



# JE M'INFORME

## Le saviez-vous ?

**Porte à porte, pour parcourir 3 km, en moyenne votre temps de trajet sera :**

- en vélo électrique : 10 minutes (18 km/h)
- en vélo : 12 minutes (15 km/h)
- en bus : 15 minutes (12 km/h)
- en voiture : 12 minutes si trafic (15 km/h) + 12 minutes pour trouver un stationnement
- à pied : 36 minutes quelles que soient les conditions de trafic

**Monaco Cité durable : moins 50 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030** par rapport à 1990, c'est l'objectif que s'est fixée la Principauté de Monaco et atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

**Sur la Ligne TER Cannes / Grasse - Vintimille**, progressivement des rames doubles sont mises en service afin d'améliorer le confort des voyageurs. Et d'ici 2030, le cadencement aux heures de pointe sera augmenté avec un train toutes les 10 minutes.

## Oui à l'électrique !

**Depuis 1994, la Principauté soutient activement le recours aux véhicules professionnels électriques.**

**L'aide à l'achat** s'élève à 30 % du prix de base TTC, plafonnée à 10 000 € (véhicules émettant moins de 21 g/km de CO<sub>2</sub>). La prime forfaitaire pour les véhicules hybrides est comprise entre 3 000€ et 6 000€, en fonction de leur taux d'émission.

- Les chauffeurs de taxis et les sociétés de grande remise peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire de 3 000€.
- Contactez la **Direction de l'Environnement** pour demander une aide à l'achat d'un véhicule électrique.

**La recharge est gratuite sur les 700 bornes** que compte la Principauté (parking et voie publique).

**Pour mettre en place des bornes de recharge électrique** dans un parking privé ou un parking public, les modalités pratiques sont disponibles [ici](#).

Pour répondre à une demande de recharge plus puissante, plus rapide et disponible pour le plus grand nombre, le Gouvernement remplace progressivement, au sein des parkings publics et en voirie, les prises en libre-service par des **stations-service électriques**. Elles regroupent plusieurs bornes. Elles sont repérables à leur teinte jaune vif grâce à leur habillage « MONACO ON ».